



## **LES MUTATIONS 2018-2019**

Les mutations dans le département sont au prix de : 30€

Les mutations hors département sont au prix de : 50€

**Gratuit** pour les licenciés n'ayant **pas eu** de licence **2018** et restant dans le département.

Mais feuillet mutation signé par ancien club à fournir.

Pour les Jeunes : payant pour les juniors 16 - 17 ans nés, en 2002 et 2003.

Pour rappel, par décision fédérale, le prix des mutations internes reste à 30 € et passe à 50€ pour les mutations externes .

### **La période des mutations est autorisée toute l'année**

Chaque licencié souhaitant muter doit se procurer auprès de son club d'appartenance un feuillet de mutation qu'il doit compléter et faire signer par le Président de la société quittée. Une fois complété,

**Le Comité Départemental redonnera le volet rose au joueur qui le présentera à son nouveau club. Pour ceux qui veulent recevoir le feuillet rose par courrier, une enveloppe timbrée avec mention de leur nom et adresse doit être jointe.**

Signature - Département : Personne qui enregistre la mutation

- Hors département : Le président du CD 35 ou personne habilitée

Carnets de 10 feuillets mutation: 5 € 1 Feuillet: 0.50€

**BIEN VÉRIFIER QU'IL Y AIT LE CACHET DU CLUB (obligatoire) SUR LE FEUILLET MUTATION**